

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le vendredi 19 novembre 2021, à la suite de l'exécution d'un mandat d'arrêt décerné par les juges de la Chambre d'instruction contre le nommé Hassan BOUBA ALI de nationalité centrafricaine, ce dernier a été conduit devant la Chambre d'instruction de ladite institution judiciaire en présence de son avocat.

Le suspect Hassane BOUBA Ali a été informé des faits qui lui sont reprochés, notamment le crime contre l'humanité et le crime de guerre, prétendument commis sur le territoire centrafricain et qui ont fait l'objet du réquisitoire introductif du Procureur spécial en date du 30 octobre 2019.

En attendant la suite de la procédure, l'intéressé a été incarcéré.

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter Jean-Bruno Malaka, Porte-parole de la Cour pénale spéciale (CPS) au téléphone : +23675730741 ou jean-bruno.malaka@cps-rca.cf, ou Gervais Bodagay au téléphone (+236) 72896911, gervais.bodagay-laoule@cps-rca.cf.